

**INGRID BRÜHWILER, REBEKKA HORLACHER,
GRÉGORY QUIN, JOHANNES WESTBERG (DIR.)**

LA FABRIQUE DES CORPS NATIONAUX

Autour de l'institutionnalisation de l'éducation
physique en Suisse et en Europe (xix^e-xxi^e siècle)

4

SPORT ET
SCIENCES SOCIALES



LA FABRIQUE DES CORPS NATIONAUX

**AUTOUR DE L'INSTITUTIONNALISATION DE L'ÉDUCATION
PHYSIQUE EN SUISSE ET EN EUROPE (XIX^e-XXI^e SIÈCLE)**

COLLECTION SPORT ET SCIENCES SOCIALES

Devenu un fait social total, le sport contemporain révèle singulièrement les dynamiques de notre époque et constitue un prisme très puissant pour comprendre les transformations de notre monde. Parfois comparé à une religion ou à une drogue, le sport est incontestablement devenu l'un des lieux rassemblant le plus largement les individus, par-delà toutes les barrières sociales ou politiques.

La collection *Sport et sciences sociales* se propose d'explorer les différentes facettes et les différents enjeux sociaux, politiques, institutionnels, économiques ou culturels du phénomène sportif. Cette collection accueille ainsi des travaux d'histoire, mais aussi de sociologie ou d'anthropologie, sans imposer de frontières disciplinaires.

INGRID BRÜHWILER, REBEKKA HORLACHER, GRÉGORY QUIN,
JOHANNES WESTBERG (DIR.)

LA FABRIQUE DES CORPS NATIONAUX
AUTOUR DE L'INSTITUTIONNALISATION DE L'ÉDUCATION
PHYSIQUE EN SUISSE ET EN EUROPE (XIX^e-XXI^e SIÈCLE)

COLLECTION **SPORT ET SCIENCES SOCIALES**
ÉDITIONS **ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES**

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2023
10, rue du Tertre
2000 Neuchâtel

www.alphil.ch

Alphil Diffusion
commande@alphil.ch

ISBN papier 978-2-88930-486-8

ISBN pdf 978-2-88930-487-5

ISBN epub 978-2-88930-488-2

DOI 10.33055/ALPHIL.03205

Les Éditions Alphil bénéficient d'un soutien structurel de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2024.

La publication de ce livre a été soutenue par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Illustration de couverture: © Musée Suisse du Sport, Fédération Suisse de Gymnastique, Fête fédérale de gymnastique de Lucerne, 1928.

Ce livre est sous licence:



Ce texte est sous licence Creative Commons: elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur, la source et l'éditeur original, sans modifications du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

Responsable d'édition: Rachel Maeder

Grégory Quin (Université de Lausanne)

**Les chemins de la légitimité
Une invitation à penser aux confins
de l'histoire du sport**

«Le pouvoir désire que votre corps s'amollisse dans votre fauteuil et que vos émotions se dissipent devant l'écran. Sortez. Mettez votre corps dans des lieux peu familiers avec des gens qui vous sont peu connus. Faites-vous de nouveaux amis, marchez avec eux.»¹

Le «sport» est un objet complexe à appréhender, et malgré sa popularité exceptionnelle – ne sont-ce pas les deux tiers des populations occidentales qui s'adonnerait aux activités physiques hebdomadairement? les supporters ne se rendent-ils pas dans les stades et les salles par milliers toutes les fins de semaine? – son histoire reste largement méconnue. Pour certains, il n'est qu'une pratique, un fait social que l'on doit «faire» pour pouvoir le comprendre, pour d'autres, il reste encore un repoussoir, que l'on peut bien suivre, en lisant *L'Équipe* chaque matin, mais que l'on ne peut pas considérer comme

¹ SNYDER Timothy, *De la tyrannie. Vingt leçons du XX^e siècle*, Paris, Gallimard, 2017, p. 67.

digne d'intérêt académique. Dans les sphères médiatiques, le récit du résultat reste l'alpha et l'oméga des actrices et des acteurs, et si des formats nouveaux émergent, notamment à la faveur de la créativité des réseaux sociaux ou des nouveaux médias, l'analyse recherchée reste très en lien avec une actualité de la performance.

En Suisse, dans un champ académique très morcelé², l'histoire, comme discipline scientifique, n'occupe qu'une position marginale dans les institutions en charge des formations en sciences du sport, et plus largement l'histoire du sport peine à prendre pied pleinement dans les départements d'histoire contemporaine. Plusieurs travaux ces dernières décennies constituent, du reste, des parangons de ces postures depuis l'ouvrage d'Albert Tanner sur la bourgeoisie en Suisse qui ne dit pas un mot des activités physiques³, quand celles-ci sont centrales dans les dynamiques d'identification de ce groupe social, jusqu'aux travaux de Brigitte Studer sur les logiques de l'accès des femmes au droit de vote⁴, dans une période où la libération « civique » est aussi un moment de libération « corporelle ». Ces constats invitent bien évidemment à soutenir les projets qui se structurent autour de l'analyse du fait sportif avec un prisme scientifique historique, qu'ils soient en forme de publications, d'initiatives en direction de la médiation culturelle ou encore de projets plus ambitieux visant à monter des équipes de recherche autour d'objets encore très nombreux. En outre, comme nous avons déjà pu le souligner à plusieurs occasions, la Suisse est probablement l'un des pays occidentaux où les archives sont les plus riches, à la fois dans les organisations faitières nationales et jusqu'au niveau local dans les communes⁵. Cette richesse

² VONNARD Philippe, « Institutionnaliser l'histoire du sport en Suisse Enjeux de la création de l'Association suisse d'histoire du sport (ASHS) », *Traverse. Revue d'histoire* 26(1), 2019, pp. 137-146.

³ TANNER Albert, *Arbeitsame Patrioten, wohlanständige Damen: Bürgertum und Bürgerlichkeit in der Schweiz, 1830-1914*, Zurich, Orell Fussli, 1995.

⁴ STUDER Brigitte, *La conquête d'un droit. Le suffrage féminin en Suisse*, Neuchâtel, Livreo-Alphil, 2021.

⁵ QUIN Grégory, « Writing Swiss Sport History: A Quest for Original Archives », *The International Journal of the History of Sport* 34(5-6), 2017, pp. 432-436; QUIN Grégory, « The Hotelier, the Politician and the Skier. On the Founding Moment of Alpine Skiing in St. Moritz », *Sport in History* 42(2), 2021, pp. 213-234.

documentaire doit encore profiter à l'histoire et trouver les historiennes et les historiens qui voudront s'en emparer.

Parmi les moments de l'histoire helvétique des pratiques d'exercice corporel, l'introduction d'une obligation de la gymnastique à l'école en 1874 est probablement celui qui a reçu le plus d'attention à ce jour, créant à la fois des capacités de comparer la dynamique singulière dans un contexte européen plus large et de saisir les détails d'un tournant important dans le processus de légitimation de l'exercice corporel en Suisse.

Comme dans de nombreux pays européens, la création d'un État-nation démocratique au cours du XIX^e siècle va s'accompagner de la mise en place d'un système scolaire – gratuit, obligatoire et laïc – susceptible de donner les bases «intellectuelles» aux citoyens désormais responsables de l'élection d'une partie de leurs dirigeants politiques et parmi ces bases, l'éducation physique – alors souvent dénommée «gymnastique» – occupe une place importante. Ainsi, en 1870, la nouvelle loi scolaire britannique prévoit que du «Drill» doit être donné dans les écoles primaires; en 1874, la gymnastique devient obligatoire à l'école primaire pour les garçons en Suisse; en 1880, la France se dote aussi d'une obligation d'enseignement de la gymnastique pour ses écoles primaires. En Suisse, alors que de nombreux pionniers de la gymnastique allemande se sont exilés au-delà du Rhin au milieu du XIX^e siècle, le tournant vers une plus forte institutionnalisation de la gymnastique en milieu scolaire va se dérouler en trois temps depuis la création d'une *Société Suisse des Maîtres de Gymnastique* en 1858, à la promulgation d'une ordonnance militaire qui instaure un enseignement gymnastique obligatoire dès l'âge de 10 ans en 1874, complétée en 1878 par une seconde ordonnance qui précise les conditions de l'enseignement, à la fois du point de vue des classes d'âge et de l'équipement de l'espace⁶.

Si elle prend les atours d'une éducation «nationale», cette gymnastique scolaire n'en épouse pas moins les lignes de fracture de la société helvétique au tournant du XX^e siècle, et tout particulièrement

⁶ BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-de-Fonds, l'auteur, 1952; BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité (1800-1930)*, Paris, L'Harmattan, 2007.

l'opposition entre protestants et catholiques comme le révèle l'enquête conduite entre 1901 et 1905 par la *Commission Fédérale de Gymnastique* (CFG), qui pointe les cantons et les villes encore insuffisamment dotées en infrastructures pour l'enseignement de la gymnastique⁷, dont la carte de la répartition des sociétés de gymnastique en 1895 constitue un puissant écho⁸. Les zones catholiques sont alors plutôt des lieux de résistance et Bâle-Ville, un bastion de la gymnastique helvétique. Entre-temps, la nouvelle CFG – instaurée officiellement en 1875 – a publié le premier manuel fédéral de gymnastique. Celui-ci est largement d'inspiration militaire et il fait appel à des « ordres » directement empruntés aux formes de commandement militaire⁹. Ce manuel traduit évidemment les conceptions de ses rédacteurs, celles d'un corps de l'élève malléable et qui devra se transformer en défenseur des frontières le cas échéant. En outre, ce sont principalement des militaires qui reçoivent la charge de l'enseignement dans ces premières années. La deuxième (1896) et la troisième (1912) édition du manuel fédéral sont en fait des formes de « copies » du premier et les conceptions n'évoluent que très peu, aussi renforcées à ce moment par l'essor d'un certain « conservatisme » autour de la gymnastique¹⁰. De fait, il est encore incertain de souligner les conditions de cet essor, mais force est de souligner que la gymnastique maintient sa rigidité, et avec elle le corps de l'élève-gymnaste. Si le « football » ou le « handball » apparaissent dès le deuxième manuel¹¹, ils sont réservés pour les moments de « jeux », éventuellement organisés à la fin des leçons.

⁷ BURGENER Louis, *La Confédération suisse*, p. 130.

⁸ MAYENCOURT Gil, QUIN Grégory, « From Mandatory School Gymnastics to Physical Training for Youth. How the Société Fédérale de Gymnastique Became a “Gymnastic State” Dedicated to the Physical Preparation of Swiss Youth From 1873 to 1907 », *Front. Sports Act. Living* 3:563324, DOI: 10.3389/fspor.2021.563324.

⁹ EICHENBERGER Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission. 1874–1997*, Macolin, Éditions EFSM, 1997.

¹⁰ QUIN Grégory, HAYOZ Christelle, « From the Education of Soldiers to a Promotion of Motor Skills: Changes in the Conception of Physical Education in Switzerland throughout the Twentieth Century », in: POLENGHI Simonetta, NÉMETH András, KASPER Tomàs (eds.), *Education and the Body in Europe (1900-1950)*, Bern, Peter Lang, 2021, pp. 137-148.

¹¹ BURGENER Louis, *La Confédération suisse*, p. 134.

Pour autant, les artisans du « basculement de 1874 », les Johannes Niggeler¹², les Emil Welti¹³, les Wilhelm Schoch¹⁴, les

¹² Johannes Niggeler (1816-1887) compte parmi les plus influents militants de la cause gymnique en Suisse au cours du XIX^e siècle. Maître d'éducation physique à l'école normale de Münchenbuchsee dès 1844 et instituteur dans ce même village dès 1845, il sera licencié par les autorités cantonales conservatrices, nouvellement élues en 1852. Après quelques années à Neuchâtel, il se fixe à Zurich, où il enseigne l'éducation physique à l'école cantonale de Zurich et à l'école normale de Küssnacht entre 1857 et 1863. Après un retour à Berne, il y reste jusqu'à la fin de ses jours, œuvrant entre les écoles secondaires, l'université et des missions d'inspection de l'éducation physique. Fondateur de la *Schweizerische Turnzeitung*, en 1858, il est aussi le premier président central de la Société fédérale de gymnastique (SFG) au statut permanent entre 1870 et 1875. Il compte aussi parmi les premiers membres de la Commission fédérale de gymnastique dès l'hiver 1874-1875. À ce sujet, on lira : GERBER Hans-Dieter, « Niggeler, Johannes », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 16 octobre 2008, traduit de l'allemand. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016337/2008-10-16/> (consulté le 22 juin 2022).

¹³ Emil Welti (1825-1899) compte parmi les conseillers fédéraux les plus influents de son temps. En poste de 1867 à 1891, il sera six fois appelé à la fonction de président de la Confédération. Durant ses premières années en fonction, il dirige le Département militaire, et participe très activement à la transformation d'une somme d'armées cantonales en véritable armée fédérale. En lien avec cette question, il réalise un travail très dense pour parvenir à une révision de la Constitution fédérale de 1848, dans le sens d'un renforcement du pouvoir fédéral. Si la Constitution de 1874 ne remplit que partiellement ses desiderata, après l'échec sur la version de 1872, elle propose néanmoins une conception d'un droit unifié. Dans ce cadre, il participe également, depuis la tête du Département de justice et police à l'introduction d'un Code suisse des obligations en 1881. Welti joue de la même manière un rôle important dans le développement de la politique ferroviaire de la Confédération, notamment en défendant le projet du Gothard. À ce sujet, on lira : STAEBELIN Heinrich, « Welti, Emil », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 11 octobre 2013, traduit de l'allemand. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/003813/2013-10-11/> (consulté le 22 juin 2022).

¹⁴ Wilhelm Schoch (1833-1917) enseigne la gymnastique, dès 1859, au gymnase de Schaffhouse, puis à l'école cantonale de Frauenfeld. Après avoir vécu à Königsberg entre 1877 et 1888, il s'installe à Winterthur et enseigne alors au Technicum (1888-1902). Responsable de la gymnastique militaire dans le canton de Thurgovie, dès 1863, il va aussi occuper la fonction de président de la Société suisse des maîtres de gymnastique en 1872, dans un moment d'intenses discussions sur l'introduction de la gymnastique à l'école. Membre de la Commission fédérale de gymnastique (1874-1877), Wilhelm Schoch participe notamment à la rédaction du premier manuel fédéral de gymnastique (qui sera publié en 1876). À ce sujet, on lira : BUSSARD Jean-Claude, « Schoch, Wilhelm », *Dictionnaire historique de la Suisse*

Johann Jakob Egg¹⁵ restent encore largement méconnus, et par-delà les premières conclusions du projet «La fabrique des sports nationaux»¹⁶ et les premières données disponibles sur la base de données de l'Observation des élites suisses (OBELIS)¹⁷, notre texte se veut aussi une invitation à œuvrer à cette meilleure connaissance des biographies des acteurs de l'histoire des pratiques d'exercice corporel. Dans ce cadre, il est important de comprendre aussi aux marges du fait sportif, les biographies des acteurs majeurs comme c'est le cas du Conseiller fédéral Welti dont le rôle dans l'introduction d'une obligation de la pratique de la gymnastique à l'école est désormais bien connu, sans que ne soient toujours bien identifiés les éléments de son parcours. De ce point de vue, la contribution d'Olivier Meuwly constitue un éclairage important et nécessaire, elle éclaire un chemin de légitimation pour l'histoire du fait sportif, en invitant à davantage de collaborations aux marges d'une histoire parfois trop singulière et singularisante.

Le sport n'est pas un miroir de la société. Il est un rouage, une pièce motrice dans nos sociétés contemporaines, qui ne se contente pas de suivre les dynamiques sociétales, pour les influencer aussi souvent.

(DHS), version du 3 mai 2010, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/049185/2010-05-03/> (consulté le 22 juin 2022).

¹⁵ Johann Jakob Egg (1829-1906) est un enseignant au long cours, maître d'allemand, français et gymnastique à l'école secondaire de Thalwil (entre 1862 et 1901). Autodidacte, Johann Jakob Egg est l'auteur d'un manuel de gymnastique à l'usage des écoles zurichoises (*Leitfaden für den Turnunterricht in der Zürcherischen Volksschule*, 1869). Avec Niggeler et Schoch, il compte parmi les premiers membres de la Commission fédérale de gymnastique (CFG), à l'hiver 1874-1875, avec pour missions de soutenir le gouvernement dans sa nouvelle ambition liée à la préparation physique des futurs soldats. Secrétaire (1874-1895), puis président (1896-1901) de la CFG, Egg s'engage dans diverses institutions à l'échelle locale et nationale, participant aussi à l'essor des jeux nationaux dans les dernières années du XIX^e siècle. À ce sujet, on lira: EICHENBERGER Lutz, «Egg, Johann Jakob», *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 1^{er} mars 2002, traduit de l'allemand. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/014024/2002-03-01/> (consulté le 22 juin 2022).

¹⁶ Pour plus de données à ce sujet, on se référera aux travaux issus du projet «La fabrique des sports nationaux», soutenu par le Fonds National Suisse pour la Recherche Scientifique entre 2019 et 2023. <https://wp.unil.ch/fabrique-sports-nationaux/le-projet/publications/> (consulté le 22 juin 2022).

¹⁷ <https://www2.unil.ch/elitessuisses/index.php> (consulté le 22 juin 2022).